

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 11 MAI 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-040
**Désignation des représentants à l'association
des communes forestières de Haute-Savoie**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOMÉ

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Martine FREBOURG à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Anthony LABALME à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Alexandre VITTOZ à Monsieur Guillaume SOL

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune adhère à l'association des communes forestières de Haute-Savoie qui œuvre depuis 90 ans au service des communes propriétaires de forêts afin de les accompagner vers une gestion forestière vertueuse et adaptée aux attentes de la société. L'association accompagne les 160 adhérents dans des projets tels que la restructuration du foncier forestier, la protection de la biodiversité, la lutte contre les dépérissements, le renforcement de la filière forestière locale, la transition énergétique ou encore la valorisation du bois local dans les constructions publiques.

Suite au renouvellement du conseil municipal de La Balme de Sillingy, il convient de désigner 2 représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de La Balme de Sillingy au sein de l'association des communes forestières de Haute-Savoie.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF comme représentant titulaire et Monsieur Bruno MICHOTEY comme représentant suppléant.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU l'exposé présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Désigne Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF comme titulaire et Monsieur Bruno MICHOTEY comme suppléant pour représenter la commune au sein de l'association des communes forestières de Haute-Savoie pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.